

## **Extrait du procès-verbal** **Délibération du Comité Syndical**

Comité Syndical du 16 juin 2022

(maison des loisirs, rue Louis Adam à Muttersholtz)

⇒ Membres en exercice : 51      ⇒ Absents - excusés : 19  
⇒ Présents ou remplacés : 32      ⇒ Procurations : 5

### Projet Alimentaire Territorial

**Objet :** 2022-III-4 - Réponse à l'appel à projets pour une étude de faisabilité et de dimensionnement en vue de la création d'un atelier collectif de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace Centrale

Rapport présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président du PETR

**RESUME :** Réponse à l'appel à projets pour une étude de faisabilité et de dimensionnement en vue de la création d'un atelier collectif de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace Centrale afin de créer des filières de proximité

#### I. RAPPORT

L'AXE 03 du Projet Alimentaire Territorial a pour objectif de « **Créer des filières de proximité durables** ».

Plus particulièrement il s'agit de « comprendre et analyser les besoins » pour « identifier de nouvelles filières ». Dans ce cadre il est proposé de lancer une étude portant sur la faisabilité de créer une conserverie pour les légumes et les fruits sur le territoire du PETR Alsace centrale.

Cette étude sera soumise dans le cadre d'un appel à projets « Programme National pour l'Alimentation » (PNA) de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour solliciter un cofinancement.

Il est donc proposé de prendre une délibération du Comité Syndical donnant au président du PETR la mission de participer à l'appel à projets de la DRAAF dans le cadre du PNA 2022 et :

- de solliciter un cofinancement à hauteur de 20300€ (58%) pour porter cette étude ;
- de solliciter également la Collectivité Européenne d'Alsace comme co-financer à hauteur de 4200€ (12%) ;
- d'affecter 10 500 € (30%) à sa réalisation.

### Descriptif de l'étude

L'étude de faisabilité vise à confirmer la faisabilité du projet à partir des envies d'agir des producteurs impliqués dans la démarche et des acteurs locaux de la filière (Banque alimentaire, association de producteurs amateurs, grossistes, industries agro-alimentaires, grandes et moyennes surfaces locales...). Un groupe de travail opérationnel sera créé pour piloter l'étude ; il pourra être élargi en fonction des opportunités et des motivations.

L'objectif est de valider un scénario de projet sous ses aspects techniques, juridiques, économiques et financiers, et de permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet (site d'implantation, partenaires et forme juridique de la gouvernance, plan d'affaires...).

### Calendrier

Après validation de la proposition par la DRAAF, l'étude de faisabilité pourrait commencer en septembre 2022 pour une durée de 1 an en suivant l'agenda suivant :

Etapes	Dates
Rédaction partenariale du cahier des charges	Juillet-septembre 2022
Consultation	Septembre - octobre 2022
Choix du prestataire	Décembre 2022
Lancement de l'étude- tranche ferme	Janvier 2023
Validation tranche 1 (après rendus intermédiaires)	Mars 2023
Lancement tranche conditionnelle	Mai 2023
Validation tranche conditionnelle	Septembre 2023
Fin de l'étude	Septembre 2023

### Budget et plan de financement prévisionnels

L'étude sera divisée en deux tranches. Les dépenses sont estimées à 35 000 €.

Les subventions sollicitées sont de :

- 20 300 € (58%) pour la DRAAF et
- 4 200€ pour la Collectivité Européenne d'Alsace (12%)

TTC	Dépenses	Recettes	TTC
Etude de faisabilité avec un volet dimensionnement de l'outil	35000€	AAP DRAAF	20300€
		PETR	10500€
		Collectivité Européenne d'Alsace	4200€
<b>Total</b>	<b>35000€</b>		<b>35000€</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets dans le cadre du « Programme National pour l'Alimentation » lancé par la DRAAF ;

Considérant l'intérêt pour le PETR de répondre à cet appel à projets au regard du Projet Alimentaire Territorial ;

Considérant que l'étude de faisabilité et de dimensionnement pour la création d'un atelier collectif de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace Centrale est susceptible d'être retenue au titre de l'appel à projets.

## II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

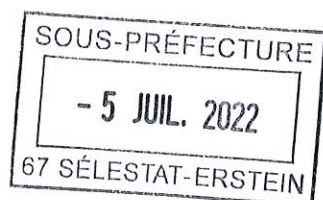
*Sur avis favorable du Bureau réuni le 30 mai 2022*

De se prononcer sur ces dispositions

**DE VALIDER** la candidature du PETR à l'appel à projets « Programme National pour l'Alimentation » pour l'étude de faisabilité et de dimensionnement pour la création d'un atelier collectif de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace Centrale ;

**D'AUTORISER** le président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette démarche, y compris la convention de financement.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité



Pour extrait conforme, Sélestat, le 30 juin 2022  
Le Président, p.d. **Philippe STEEGER**  
Directeur Général des Services

